

Les droits de coupe sont accordés sous diverses formes: licences d'aménagement, autorisations de vente de bois et, dans certains cas, concessions forestières (surtout en ce qui concerne les travaux de récupération). Les licences d'aménagement sont renouvelables et peuvent valoir pour une période allant jusqu'à 20 ans. Les autorisations de vente ont une durée d'au moins un an et les concessions forestières, une durée d'au plus un an. Actuellement, une concession à long terme pour la coupe de bois à pâte sur une superficie de 2,745 milles carrés, et 12 autres concessions forestières à long terme, antérieures à 1930, sont encore en vigueur.

Le système provincial de protection contre les incendies couvre une région de 120,000 milles carrés, les zones de priorité étant situées dans les secteurs les moins accessibles. Les incendies sont décelés à l'aide d'un vaste réseau de tours d'observation et d'un service de patrouilles aériennes et routières qui communiquent par radio et par téléphone public ou gouvernemental. Durant les périodes de grand danger, on loue deux appareils *Canso* pourvus d'un réservoir d'eau, ainsi que deux hélicoptères pour seconder le service aérien du gouvernement de la province.

La province ne possède pas d'organisme de recherche forestière, mais elle collabore avec plusieurs services fédéraux qui y maintiennent deux stations de recherche. Le ministère collabore pleinement avec les autorités fédérales à l'étude et à l'enrayement des ravages causés par les insectes et les maladies des arbres. On fait aussi œuvres de propagande en matière de prévention des incendies et de conservation des forêts, par toutes les méthodes habituelles (radio, télévision, journaux, affiches, causeries dans les écoles et les clubs, tournées cinématographiques, etc.).

Saskatchewan.—Les forêts de la Saskatchewan se situent surtout dans la moitié nord de la province et couvrent 117,738 milles carrés, soit 53 p. 100 de la superficie de la province. Les forêts provinciales représentent environ 92 p. 100 de toutes les terres boisées de la province et elles sont administrées et aménagées par la Direction des forêts du ministère des Ressources naturelles.

La Direction comprend six services: Administration, Lutte contre les incendies, Aménagement, Recherche, Inventaire et Sylviculture. Elle est responsable de l'établissement et de l'évaluation de la politique forestière et des programmes d'aménagement basés sur les résultats d'inventaires et de recherches. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique et des programmes est dévolue aux divers organismes régionaux d'administration. Pour les fins de l'administration des ressources, la province, hormis la partie la plus septentrionale, est divisée en quatre régions relevant chacune d'un surintendant régional. Les régions sont elles-mêmes subdivisées en districts confiés chacun à un agent de la conservation; l'étendue des districts varie suivant les ressources et la population. En raison de la mise en œuvre de divers programmes spéciaux avec le concours des habitants de la région la plus septentrionale de la province, l'administration des ressources de ce secteur nord relève de la Direction des régions septentrionales du même ministère. La Direction des forêts et celle de l'administration régionale se tiennent en étroite liaison.

Une des principales fonctions de la Direction des forêts est l'établissement des techniques de prévention, de repérage et d'extinction des incendies de forêt. Il existe un réseau de 72 tours d'observation munies de radiotéléphones. Durant les périodes de grand danger, trois avions survolent les régions boisées. Un groupe de parachutistes, s'occupant de combattre les incendies éloignés, se tient constamment en alerte au cours de la saison des incendies et est dépêché en attendant l'arrivée des équipes terrestres. Le système de communication du nord de la Saskatchewan, qui compte plus de 875 postes émetteurs-récepteurs de radio installés dans des tours, des véhicules, des avions et des camps de forêt, joue un rôle vital dans la découverte et la suppression des incendies. On emploie aussi à cette fin des hélicoptères et des avions équipés spécialement pour le langage d'eau.